



**Nicolas HULOT, ministre d'État, ministre de  
la Transition écologique et solidaire**

Paris, le mercredi 28 février 2018

## Communiqué de presse

---

### **Le premier appel d'offres concurrentiel pour l'éolien terrestre permet de faire sensiblement baisser les coûts de soutien pour l'État**

***« Les résultats sont sans ambiguïté : la maturité et la compétitivité de l'éolien terrestre et plus largement des énergies renouvelables sont une réalité. Nous n'en sommes qu'au début de la transition énergétique » - Nicolas HULOT***

**Dans l'optique de l'atteinte des objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et conformément à l'objectif annoncé dans le Plan climat d'atteindre 32 % d'énergies renouvelables en 2030, Nicolas Hulot désigne 22 lauréats pour développer et exploiter 500 MW d'éolien terrestre.**

**Pour la première fois, ces projets ont été sélectionnés après une phase de mise en concurrence : le résultat sur la baisse des tarifs est important et préfigure une évolution du mode de sélection des projets afin d'en faire baisser le coût.**

Lancé dès mai 2017, l'appel d'offres éolien terrestre est divisé en 6 périodes s'étalant sur 3 ans et conduira à l'attribution d'un total de 3GW de puissance éolienne.

Les lauréats de la première période se voient attribuer un contrat de complément de rémunération d'une durée de 20 ans.

À travers les résultats de cette première période la filière apporte à nouveau la preuve de sa maturité et du potentiel de baisse des coûts qui est le sien : cette première mise en concurrence aboutit à un **prix moyen pondéré de 65,4 €/MWh pour les 22 projets lauréats.**

Pour la première fois, des projets éoliens pourront bénéficier d'un bonus s'ils **font l'objet d'investissement participatif** : c'est le cas d'un tiers des projets. L'intégration de collectivités et de particuliers au financement des projets permet une meilleure appropriation locale des installations en vue d'une intégration réussie des projets dans les territoires. Le Gouvernement continuera à privilégier ces projets et améliorera le dispositif mis en place.

Les récentes propositions issues du groupe de travail éolien permettront prochainement une accélération des rythmes de développement et une poursuite de la baisse des coûts de la filière. Les bons résultats apportés par cette nouvelle procédure concurrentielle, qui présentent des **prix nettement inférieurs aux tarifs d'achat (- 9 % par rapport à**

**72 € / MWh**), vont conduire le Gouvernement à privilégier cette procédure pour les futurs projets, en redéfinissant le périmètre des projets éligibles aux soutiens sous forme d'appel d'offre et de tarif d'achat.

Retrouvez la liste des candidats retenus sur le site Internet du Ministère de la transition écologique et solidaire : <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

La seconde période de candidature à l'appel d'offres, dont la clôture aura lieu le 1<sup>er</sup> juin prochain, portera également sur une puissance de 500 MW.

Retrouvez le communiqué en ligne

---

Contact presse : 01 40 81 78 31  
[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)  
[@Min Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)